

Rapport sur le préavis n° 07/2018

Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 18 avril 2018 au troisième étage du collège Henchoz dans l'actuelle salle des devoirs surveillés.

Elle était composée de Mesdames Anne-Isabelle Mottier 1<sup>er</sup> membre, Susanne Germann, Karine Raynaud Rossier rapporteur et de Messieurs Luis Ferreira et Sébastien Martin.

Etaient également présent, Messieurs les Municipaux Eric Fatio et François Jaquillard.

Madame Anne-Isabelle Mottier ouvre la séance à 20h30 et donne la parole à Monsieur le Municipal Eric Fatio qui nous apporte quelques explications sur ce préavis.

Il nous montre tout d'abord les plans d'aménagement de la salle où nous nous trouvons et destinée à accueillir la future UAPE ; l'idée est d'y concevoir un local destiné à la direction, séparé de l'endroit de vie des enfants, afin d'y recevoir les parents, ceci étant obligatoire. Cette séparation sera faite avec des armoires en bois, qui serviront de rangements. Il y aura aussi une modification du point d'eau : l'actuel lavabo sera remplacé par un grand bac avec plusieurs robinets. A l'extérieur, il est prévu de faire un vestiaire ouvert et quelques armoires de rangement. Les offres pour ces travaux ont été demandées à trois entreprises de la commune.

L'autre salle réfectoire, située au nord, côté voie ferrée, sera utilisée pour les repas. Les enfants de l'UAPE utiliseront cette salle en premier (environ de 11h30 à 12h15) pour laisser ensuite la place aux autres élèves qui utilisent déjà cette salle à l'heure actuelle. Il y aura toujours la possibilité pour les élèves de manger à l'Hôtel de Ville mais l'idéal serait de rapatrier les petits à l'UAPE pour les repas de midi ; cela leur assurerait un encadrement et la possibilité de jouer dans des locaux adaptés, permettant aussi à l'Hôtel de Ville d'accueillir ses clients dans le calme.

Pour les repas plusieurs demandes ont été faites mais les offres ne sont pas encore rentrées. (actuellement c'est Praz-Soleil qui prépare les repas du Bout'ficelle)

Au quotidien il y aura des phases de jeux, de sieste et les enfants seront envoyés à l'école selon leurs horaires respectifs ...

Une liste de matériel a été établie, avec des priorités qui permettront donc un investissement progressif.

L'Association <<Les Enfants d'Enhaut>>, qui gère déjà le Bout'ficelle, gèrera aussi cette UAPE. Anne-Christine Striegens, qui a travaillé quelques années au Bout'ficelle, aura la double casquette de directrice et accueillante. Les comptes de ces 2 entités seront séparés.

L'idéal avec cette structure en réseau est qu'elle offre la possibilité de trouver plus facilement des remplaçantes en cas de maladie ou autre.

Pour rappel, jusqu'à maintenant les écoliers qui avaient besoin d'un accueil parascolaire allaient au Bout'ficelle ; mais comme il y a actuellement un réel besoin de place pour les plus petits, l'organisation sera adaptée dès la rentrée d'août 2018 : le Bout'ficelle n'accueillera plus les écoliers mais seulement les enfants de 1 à 4 ans. L'UAPE sera destinée aux écoliers de 4 à 12 ans et pour les plus grands, le réfectoire sera toujours disponible ; Aïcha Delacrétaz a été engagée par l'ASIPE depuis quelques temps déjà pour la surveillance de ces élèves.

Ce qui coûte le plus dans une UAPE est l'accueil. Le nombre d'enfants détermine les accueillantes nécessaires. Ceci fonctionne par palier de 12, soit une accueillante pour 12 enfants.

La municipalité ne pense pas qu'il y aura plus de 12 enfants le matin ou l'après-midi pour la première année d'après le sondage effectué dernièrement. C'est pour cette raison que le montant de 30'000.- a été pris en compte, tout en sachant qu'au cas où la structure serait utilisée en plein, c'est un montant de 72'000.- qui pourrait être reçu par la commune. La capacité d'accueil maximum étant de 36 enfants.

Pour les 2 communes voisines, les mamans de jour et accueillantes en milieu familial répondent pour l'instant aux demandes.

## **Financement général**

La commission demande plus de précision sur les chiffres présentés et le budget.

Le montant de CHF 114'000 présenté dans ce préavis correspond aux frais de mise en place ; il sera assumé par la commune seule.

Les CHF 40'000.- correspondent à toute une liste de matériel prévu pour occuper les enfants ainsi qu'à de l'ameublement pour la salle. Les municipaux nous expliquent qu'ils prendront garde de prendre en compte les priorités sans utiliser tout ce budget. Une demande de financement a été adressée à la Loterie Romande, pour une hauteur de CHF 90'000.-

Les défraiements concernent seulement les heures déjà investies par la directrice ainsi que Fabienne Ziorjen et Sandra Gorgé pour le lancement de la structure et son organisation.

Pour le fonctionnement de l'UAPE, c'est-à-dire les salaires et les frais de repas, les montants passent au budget de l'ARPAJE ; c'est celle-ci qui demande les subventions à la FAJE. La FAJE subventionne toujours à la place effective, c'est à dire utilisée, pour un montant de 4000.- à chaque nouvelle place créée. C'est pour cette raison qu'il est prévu d'ouvrir les places nécessaires, qui répondent à un besoin effectif et non la totalité de la capacité d'un seul coup. Cela exigerait beaucoup d'investissement alors que le retour des subventions serait modeste en regard.

La FAJE est alimentée essentiellement par les employeurs vaudois et par l'Etat de Vaud.

La FAJE paie les subventions au réseau qui les restitue ensuite à la commune ; nous sommes donc obligés de faire partie d'un réseau pour les recevoir.

L'ARPAJE est aussi alimentée par les communes au coût par habitant ; en 2018

94.50/habitant, pour Château-d'Oex alors que Roche qui fait partie du réseau « Enfants

Chablais » paye elle, 180.-/habitant. Les autres communes du Pays-d'Enhaut contribuent aussi de cette manière.

C'est l'association « Enfants d'Enhaut » qui gèrera les engagements de personnel ; pour la directrice cela se fera certainement dès le 1<sup>er</sup> juillet et pour les autres collaboratrices au début d'août, cette augmentation de charge a déjà été prévue dans le budget de fonctionnement pour les 6 premiers mois de l'UAPE.

La facturation aux parents est faite selon un barème par rapport au revenu de ceux-ci. La commune met la différence comme c'est déjà le cas dans le réseau d'accueil actuel. Les repas sont facturés à prix fixes.

Monsieur le municipal Fatio nous assure que le but est que la commune de Château-d'Oex n'investisse pas plus de 42'000.-. Il suivra cet investissement de près et celui-ci sera fait crescendo selon l'occupation et les besoins.

Ces 42'000.- correspondent aux loyers annuels de 12 x 350.- sur dix ans.

## **Conclusion**

Cette UAPE – en plus d'être légalement obligatoire- est vraiment une nécessité chez nous. Elle encourage aussi de nouvelles personnes à venir ou revenir s'installer au Pays-d'Enhaut, comme des citoyens natifs d'ici, en leur assurant de retrouver un service disponible en ville. Il y a plusieurs appels tous les mois pour savoir s'il y a une structure du genre.

Il y a aussi les personnes en difficulté financière qui sont dans l'obligation de travailler; pour les entrepreneurs aussi c'est un besoin qui a été relevé : notre commune se doit de fournir les structures d'accueil nécessaire à tous afin de favoriser l'installation ou la conservation des familles et des emplois dans notre région.

Nous devons donc penser à l'évolution ! Ce sera un réel plus dans le marketing de notre Pays-d'Enhaut !

Au vu de ce qui précède, la commission chargée de l'étude du préavis 07/2018, étant convaincue de sa nécessité et de son bien-fondé, vous propose à l'unanimité, d'accepter celui-ci tel que présenté.

La présidente lève la séance en remerciant les personnes présentes pour les débats et discussions de ce jour.

Pour la commission,

Karine Raynaud Rossier, rapporteur  
Château-d'Oex, le 23 avril 2018